



RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES

Brasilia, Brésil, 24 mars 2004

Résolution sur le 10^e Anniversaire de la Conférence de Beijing

CONSIDÉRANT que lors de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur Beijing +5, en juin 2000, les 189 gouvernements ont convenu « d'évaluer régulièrement la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et de convoquer de nouveau toutes les parties concernées en 2005 afin de faire le bilan des progrès accomplis et d'envisager, le cas échéant, de nouvelles initiatives 10 ans après l'adoption du *Programme d'action de Beijing* et 20 ans après celle des *Stratégies prospectives d'action de Nairobi* »;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner le 10^e anniversaire de la Conférence sur les femmes de Beijing qui marqua l'ouverture d'un nouveau chapitre dans la lutte pour l'égalité entre les sexes et dont le Programme d'action visait à introduire une perspective non sexiste dans chacun des douze domaines dans lesquels des problèmes préoccupants persistent et invitait à mettre en place des mécanismes de vigilance pour rendre compte de ce qui aura été fait;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une cinquième Conférence mondiale sur les femmes en 2005, appelée aussi la Conférence de Beijing+10, et d'un forum parallèle des ONG suscite de nombreux débats au sein des diverses organisations internationales de femmes, étant donné le contexte politique mondial actuel, caractérisé entre autres par la montée de l'intégrisme religieux et de la multiplication des conflits armés;

Nous, les membres du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques,

NOUS ENGAGEONS à poursuivre nos activités au sein de nos assemblées législatives, parlements régionaux et organisations interparlementaires ainsi qu'au sein de nos sociétés respectives en vue de promouvoir et de défendre les droits des femmes;

NOUS ENGAGEONS à exercer un suivi des engagements de nos États respectifs concernant la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et à promouvoir, au sein de nos assemblées législatives, parlements régionaux et organisations interparlementaires, l'adoption de législations qui prennent en considération les recommandations qui émergent des travaux des conférences mondiales sur les femmes;

ADHÉRONS pleinement aux conclusions issues de la 47^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies en mars 2003, selon lesquelles une 5^e Conférence sur les femmes devrait être tenue avant 2010, mais pas en 2005;

RECOMMANDONS que le moment précis où cette conférence aura lieu et la forme qu'elle pourra prendre devront être étudiés, notamment, à la lumière de l'évaluation de Beijing +10 qui sera faite par la Commission de la condition de la femme des Nations Unies à sa session régulière de 2005 et des comptes rendus régionaux, tout cela en tenant compte du climat politique général.